

REGLEMENT INTERIEUR : école maternelle

(Rédigé en conformité avec le règlement départemental)

Ce règlement a pour objectif :

- *D'assurer un bon fonctionnement de l'école pour permettre à tous les élèves de profiter au mieux du travail scolaire.*
- *D'instaurer une attitude de politesse et de respect*
- *De prévenir les accidents en cherchant à en diminuer les causes les plus fréquentes*

HORAIRES

Entrée : l'entrée de l'école se situe 19 rue Garibaldi.

Il est interdit de pénétrer dans l'école en dehors des horaires indiqués ci-dessous. Un enseignant donne le signal de rentrée. Il est interdit de fumer, cracher par terre ou d'entrer avec des animaux (même en laisse) dans la cour de l'école.

L'enfant doit être accompagné dans sa classe par une personne adulte.

Sortie : les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes autorisées par écrit. **Pour leur sécurité, les enfants de l'école élémentaire ne peuvent pas récupérer leurs petits frères ou sœur en maternelle**

	entrée	sortie
Matin	de 8h20 à 8h30	de 11h20 à 11h30
Après-midi	de 13h20 à 13h30	de 16h20 à 16h30

Encas de retard :

A l'entrée : **Les Parents doivent se présenter au bureau du Directeur qui accompagnera l'enfant dans sa classe. Il est interdit de laisser l'enfant seul dans la cour.**

A la sortie : **à 11h30 et 16h30 les enfants sont conduits dans le bureau du directeur.**

ABSENCE

En cas d'absence, il est demandé aux parents d'en informer l'enseignant ou le directeur par téléphone ou courriel. De plus, il faut écrire un mot justificatif dans le cahier de liaison.

Les enfants inscrits en classe de maternelle doivent fréquenter l'école régulièrement : le directeur a l'obligation de signaler les absences à l'Inspection Académique.

Les sorties pendant le temps scolaire ne sont pas autorisées, sauf convocation médicale. Les entrées/sorties sur temps scolaire **ne peuvent se faire qu'à 10h15 et 15h15**. L'enceinte de l'école est fermée sur le temps scolaire.

Les enfants de petite section absents le matin **ne sont pas** autorisés à réintégrer l'école l'après-midi.

DISCIPLINE GENERALE

Tenue : les enfants doivent se présenter en tenue correcte, propre et pratique et conforme à la charte de la laïcité affichée dans l'école : les chaussures qui ne tiennent pas aux pieds sont

interdites (tongs, mules...) pour des raisons de sécurité.
Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Comportement : les élèves doivent en toute occasion, faire preuve de politesse entre eux et à l'égard de tous les personnels de l'école.

Sécurité : tout objet dangereux ou ayant l'apparence d'une arme (même en jouet) est strictement interdit dans l'école. Les téléphones portables sont également interdits (sauf autorisation particulière), y compris pour les sorties scolaires. Ces objets seront confisqués par le directeur, et ne seront remis qu'aux parents.

Les jeux de cour sont uniquement réservés aux récréations et ne peuvent être utilisés aux heures de rentrées et de sorties pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Accidents scolaires : Les Parents sont prévenus dès que possible. Dans tous les cas d'urgence, l'école appellera le 15 (SAMU) qui indiquera la marche à suivre et enverra les secours appropriés (pompiers, SAMU, médecin, ambulance privée..).

Assurance scolaire : pour participer aux sorties scolaires les enfants doivent avoir une attestation d'assurance : responsabilité civile et individuelle accident

Maladie : les enfants fiévreux ne doivent pas venir à l'école. Les enseignants ne peuvent pas donner de médicaments. (**Hors PAI = projet d'accueil individualisé, élaboré avec le médecin scolaire**)

Goûters : les goûters individuels ne sont pas autorisés. Les goûters d'anniversaire doivent être des préparations industrielles (précisant dates de péremption et composition) ou des gâteaux faits en classe. Il est important de signaler les allergies alimentaires.

SANCTIONS

Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile, irrespectueux du règlement ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

RELATION ECOLE FAMILLE

Les cahiers et des bilans sont transmis régulièrement aux Parents. Il est demandé d'en prendre soin et de les rapporter rapidement.
Chaque élève dispose d'un cahier de liaison (rouge) où sont consignées les informations concernant la vie de l'école ou de la classe.
Les Parents doivent signaler tout changement de numéro de téléphone.

APPLICATION DU REGLEMENT

Afin de faciliter la vie de vos enfants, de les mettre dans de bonnes conditions d'apprentissage et d'évoluer en toute sécurité, l'équipe enseignante vous remercie de respecter ce règlement.

Vu et pris connaissance le :

Signature des responsables légaux :